

NUMÉRO DE PERMIS : YT _____ -NTCP- _____

PARTIE I : DEMANDE

Je, _____, représentant
NOM DU PROPRIÉTAIRE DE L'ENTREPRISE OU DU LOCATAIRE

NOM DE L'ENTREPRISE

ADRESSE POSTALE

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

demande par les présentes au ministre de la Voirie et des Travaux publics un permis spécial pour véhicules de configuration non conforme aux normes de l'ATC autorisant la conduite du (des) véhicule(s) ou ensemble(s) routier(s) décrit(s) à l'annexe A et m'engage à respecter les conditions dont est assorti le permis, ainsi que les dispositions de la *Loi sur la voirie* et de ses règlements d'applications.

Nom de l'entreprise

Le _____
JOUR MOIS ANNÉE

Signature du propriétaire de l'entreprise

Témoin

**Nota – Cette demande pourrait être examinée par un spécialiste en sécurité et stabilité des véhicules. **

PARTIE II : APPROBATION

Un permis spécial pour véhicules de configuration non conforme aux normes de l'ATC est délivré à _____ (le « titulaire du permis »), conformément au paragraphe 23(3) du *Règlement sur la voirie* du Yukon, décret 2002/174 (le « *Règlement* »), autorisant la conduite du (des) véhicule(s) décrit(s) à l'annexe A du présent permis, lequel est assorti des conditions suivantes :

CONDITIONS

1. Applicabilité du permis

- Le présent permis ne s'applique qu'au(x) véhicule(s) décrit(s) à l'annexe A ci-jointe.
- Le titulaire du permis est propriétaire du (des) véhicule(s) décrits à l'annexe A ci-jointe.

2. Longueur maximale autorisée

Si la longueur de l'ensemble routier décrit à l'annexe A ne dépasse pas 27,5 m, il n'est pas nécessaire qu'il soit accompagné par un véhicule d'escorte. Si la longueur dépasse 27,5 m, un véhicule d'escorte doit suivre l'ensemble routier.

3. Exigences relatives à l'inspection, à la sécurité, à l'assurance et à l'immatriculation du (des) véhicule(s)

Le titulaire du permis doit en tout temps :

- avoir une vignette d'inspection du Programme d'inspection périodique des véhicules commerciaux (PMVI) en place et valide sur chacun des véhicules décrits à l'annexe A;
- s'assurer que le(s) véhicule(s) qu'il conduit en vertu du présent permis est (sont) dûment immatriculé(s);
- souscrire à une police d'assurance pour le(s) véhicule(s) assurant une couverture équivalente ou supérieure au montant minimal prescrit par la Loi sur les véhicules automobiles du Yukon.

4. Suspension du permis

Le présent permis sera suspendu, et le titulaire du permis avisé par écrit de cette mesure, s'il est prouvé que ce dernier n'a pas respecté : les exigences relatives à l'inspection, à la sécurité, à l'assurance et à l'immatriculation du (des) véhicule(s) énoncées sur le présent permis.

5. Rétablissement du permis

Le permis pourra être rétabli une fois que le titulaire du permis aura prouvé que : les exigences relatives à l'inspection, à la sécurité, à l'assurance et à l'immatriculation du (des) véhicule(s) énoncées au point 3 sont remplies.

6. Infraction pour conduite d'un véhicule dont la longueur dépasse la longueur maximale autorisée en vertu du présent permis

- Il est interdit de conduire en vertu du présent permis un véhicule ou un ensemble routier d'une longueur excédant la longueur maximale autorisée par le présent permis à moins que le véhicule soit suivi du (des) véhicule(s) d'escorte requis.
- Une telle infraction pourrait donner lieu à une amende en vertu du Règlement sur les poursuites par procédure sommaire.

7. Annulation du permis

Le ministre peut annuler le permis par suite de multiples suspensions pour non-respect des conditions dont est assorti le permis.

8. Vente ou mise au rencart permanent du (des) véhicule(s)

- a) Le titulaire du permis avise sans tarder par écrit le directeur de la Section de la conformité des transporteurs, Direction des transports.
- b) Le permis n'est pas transférable.

9. Expiration du permis

À moins qu'il soit suspendu ou annulé, le présent permis est valide pour la durée de la vie utile du (des) véhicule(s) décrit(s) à l'annexe A.

**SIGNÉ pour le compte du :
GOUVERNEMENT DU YUKON**

Le _____
 JOUR MOIS ANNÉE

représenté par le directeur, Direction des transports

Directeur ou son délégué

Témoin

Pièces jointes :

Copie de la demande de permis spécial pour véhicules de configuration non conforme aux normes de l'ATC (annexe A et croquis)

Spécifications concernant l'essieu avant de chacun des véhicules énumérés

Distribution :

Original remis au titulaire du permis

Copie remise au directeur de la Section de la conformité des transporteurs

LES DEMANDES PEUVENT ÊTRE ENVOYÉES PAR LA POSTE, PAR TÉLÉCOPIEUR OU REMISES EN MAIN PROPRE AU :

Poste de pesage de Whitehorse W-18
Direction des transports
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
867-393-6408

OU

Poste de pesage de Watson Lake
C.P. 211
Watson Lake (Yukon) Y0A 1C0
867-536-7577



PERMIS SPÉCIAL POUR VÉHICULES DE CONFIGURATION
NON CONFORME AUX NORMES DE L'ATC
ANNEXE A

Seules les demandes accompagnées des pièces jointes requises seront traitées.

CAMION PORTEUR OU TRACTEUR				
N° de la plaque d'immatriculation du Yukon	Année	Marque	Modèle	Numéro de série

REMORQUE(S)				
N° de la plaque d'immatriculation du Yukon	Année	Marque	Modèle	Numéro de série



**PERMIS SPÉCIAL POUR VÉHICULES DE CONFIGURATION NON CONFORME
AUX NORMES DE L'ATC
RENSEIGNEMENTS EXIGÉS AUX DEMANDEURS**

Les personnes qui présentent une demande de permis spécial pour véhicules de configuration non conforme aux normes de l'ATC doivent fournir au Ministère les renseignements suivants à l'appui de leur demande :

Croquis du véhicule ou de l'ensemble routier

Faites un croquis du véhicule ou de l'ensemble routier dans l'espace réservé à cette fin ci-dessous. Vous pouvez aussi joindre une photo du véhicule ou de l'ensemble routier, mais cela ne vous dispense pas de l'obligation d'en faire un croquis.

Essieux relevables

Indiquez les essieux relevables en inscrivant un « X » sur l'essieu.

Essieux simples à pneus simples

Indiquez les essieux simples à pneus simples en inscrivant un « S » sur chacun. Indiquez la taille des pneus dont est muni chaque essieu à pneus simples.

Essieu directeur avant

Indiquez les spécifications du fabricant concernant l'essieu directeur et joignez une preuve de ces spécifications.

Entraxes

Indiquez la distance entre le centre d'un essieu/groupe d'essieux et celui de l'essieu/groupe d'essieux adjacent en mètres.

Entre l'essieu	et l'essieu	Distance en mètres
1	2	
2	3	
3	4	
4	5	
5	6	
6	7	
7	8	

Croquis

Longueur hors tout _____ m
(de pare-chocs à pare-chocs)

Largeur hors tout _____ m

Hauteur hors tout _____ m

Les renseignements fournis ci-dessous servent à étayer ma demande de permis spécial pour véhicules de configuration non conforme aux normes de l'ATC et sont exacts.

Signature du demandeur

Date AAAA/MM/JJ